

« Pas de débat démocratique sans associations », selon Martin Bobel

● À l'occasion des Assises brestoises de la vie associative et de l'éducation populaire (lire ci-dessus), Martin Bobel, coauteur du rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE) « Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique », paru en mai, propose un état des lieux du monde associatif. Interview.

À quel point les enjeux de financement des associations et de démocratie sont-ils liés ?

« La France a longtemps accordé des subventions pluriannuelles. Petit à petit, on a glissé vers un mode de mise en concurrence et de financement plus court-termiste, contrôlé, ascendant. Les subventions ont baissé de 41 % en part de recettes en quinze ans au profit de logiques d'appels d'offres. Les subventions restantes ont muté et sont devenues des appels à projets. Les associations se retrouvent en concurrence entre elles et avec des entreprises privées, amenées à déformer leur projet pour toucher des fonds ».

Quelles sont les conséquences de ce mode de financement marchandisé pour le monde associatif ?

« On observe un phénomène de con-

centration vers les grosses associations. Cela génère la disparition d'un tissu associatif essentiel en milieu rural, la perte de la diversité d'initiatives et de leur spécificité à chaque territoire. Il y a autant d'associations que d'opinions en France et leur expression est nécessaire à la construction d'un débat public éclairé ».

Quel lien faites-vous entre ces restrictions de liberté d'action et la restriction des libertés politiques à travers le contrat d'engagement républicain ?

« À mesure qu'on invisibilise le rôle démocratique du monde associatif, on aboutit au cadre extrêmement réactionnaire qu'est le contrat d'engagement républicain, qui fonctionne comme une menace de sanction en cas de désaccord avec le pouvoir en place. Or, l'histoire nous l'indique, comme avec le Planning familial, ce sont des associations en désaccord avec le cadre dans lequel elles se trouvaient qui ont fait avancer de grandes causes ».

Quelles sont les préconisations du CESE ?

« Entre autres, nous recommandons l'augmentation de la dépense publique vers les associations, que le bud-

get étatique passe de 2,5 % de subventions aux associations, contre 1,7 % aujourd'hui. Il faut un cadre juridique de la subvention sécurisant pour les maires, les élus locaux et les responsables associatifs. Nous demandons l'abrogation du contrat républicain ».

Lien vers l'avis du CESE : <https://www.lecese.fr/actualites/renforcer-le-financement-des-associations-une-urgence-democratique-le-cese-adopte-lavis>



Martin Bobel, co-rapporteur du rapport du CESE, le Conseil économique, social et environnemental, qui lance un appel pour l'avenir du monde associatif.